

Camelea

Fiche info financière assurance-vie pour la branche 23

Type d'assurance-vie	Assurance-vie dont le rendement est lié à des fonds d'investissement.
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> En cas de vie, la Police Cadre Camelea permet au preneur de se constituer au moyen de versements libres ou de primes régulières un capital différé dont la valorisation est égale au nombre d'unités multiplié par la valeur d'inventaire desdites unités. En cas de décès de l'assuré, une prestation égale à 101% de la valeur de rachat du contrat est versée au(x) bénéficiaire(s). Le preneur peut substituer à la garantie de base, sur option, l'une des garanties suivantes: <ul style="list-style-type: none"> la garantie «plancher» qui garantit que la prestation en cas de décès sera au minimum égale à la somme des primes investies sous déduction des rachats partiels effectués; la garantie «130%», qui prévoit que la prestation en cas de décès sera au minimum de 130% des primes brutes investies; la garantie «Flex», qui prévoit une prestation en cas de décès comprise entre 102% et 150% de la valeur de rachat du contrat en fonction du choix opéré par le preneur.
Public cible	Cette assurance s'adresse aux personnes qui souhaitent placer leur argent dans des fonds décrits à la rubrique «Fonds» tout en bénéficiant d'une couverture décès.
Fonds	<p>Le preneur dispose d'une gamme étendue de fonds dans lesquels il peut investir son capital. Ces fonds sont gérés par des professionnels sélectionnés par OneLife.</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonds externes (OPCVM) et internes exprimés en unités de compte (UC), de type monétaire, obligataire, actions, mixte, profilé, alternatif, à capital protégé, ou structuré. Les caractéristiques telles que notamment la dénomination et la nature/composition des actifs dans lesquels chaque fonds peut être investi, le cas échéant, la clé de répartition entre les actifs disponibles, l'objectif de placement, la classe de risques du/des fonds, sa/leur devise de référence ainsi que l'identité du gestionnaire du fonds sont repris dans l'annexe qui suit («l'Annexe») et sont également disponibles sur le site web de OneLife www.onelife.eu.com (rubrique «Nos Produits/Tableau des Fonds»). <p>Une fiche descriptive est remise au preneur pour chaque fonds sélectionné. En outre, toutes les fiches sont à sa disposition sur simple demande à OneLife et accessibles sur le site web via www.onelife.eu.com (rubrique «Nos Produits/Tableau des Fonds»).</p> <p>L'assureur est libre de modifier la liste des fonds disponibles au titre des supports financiers de ses contrats</p>
Rendement	<p>Sauf information contraire dans l'Annexe qui fait partie intégrante de la présente fiche info financière, il est rappelé que la compagnie d'assurances ne garantit pas le rendement de la Police Cadre Camelea, le risque financier est supporté par le preneur.</p> <p>Le contrat ne donne droit en principe à aucune participation bénéficiaire.</p>

* Cette fiche info financière assurance-vie décrit les modalités du produit qui sont d'application au 30 avril 2014

Rendement du passé (pour autant qu'il soit disponible)	<p>Le rendement du portefeuille de chaque contrat est disponible sur le site web que chaque preneur peut consulter via son accès yourassets (https://yourassets.onelife.eu.com/rubrique «Mes contrats/Situation d'avoir»). Ce rendement est calculé quotidiennement sur base de la dernière VNI disponible pour chaque fonds et mise à jour sur le site quotidiennement.</p> <p>Des précisions complémentaires figurent dans l'Annexe qui fait partie intégrante de la présente fiche info financière.</p> <p>Les rendements du passé ont trait aux années écoulées et ne constituent pas une garantie pour le futur.</p>										
<p>Frais</p> <p style="padding-left: 40px;">Frais d'entrée</p> <p style="padding-left: 40px;">Frais de sortie</p> <p style="padding-left: 40px;">Frais de gestion directement imputés au contrat (hors dérogations éventuelles contenues dans les notes d'information de certains fonds internes tels que fonds à taux minimum garanti ou fonds structurés)</p> <p>Indemnité de rachat/de reprise</p> <p style="padding-left: 40px;">Frais en cas de transfert de fonds</p>	<p>Maximum 6% de chaque prime portée au contrat</p> <p>Pour les contrats à versements libres, le preneur peut demander que les frais d'entrée soient remplacés par des frais d'établissement. Ils s'élèvent à maximum:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7,1% pour les Contrats sous-jacents d'assurance-vie souscrits par une personne physique pour lesquels la taxe annuelle sur les opérations d'assurance est due; • 6% pour les Contrats sous-jacents d'assurance-vie souscrits (I) par une personne morale ou (II) par une personne physique mais pour lesquels la taxe annuelle sur les opérations d'assurance n'est pas due. <p>Les frais d'établissement s'appliquent à chacune des primes versées et sont prélevés trimestriellement sur une période de 5 ans. Le prélèvement se fera sur la valeur la plus haute entre d'une part la prime versée et d'autre part la valeur du segment au moment du prélèvement.</p> <p>Pour la formule «frais d'établissement», prélèvement anticipé des frais d'établissement restant dus si:</p> <ul style="list-style-type: none"> • le preneur effectue plus de 12 rachats partiels par an sur le segment, ou • la somme des rachats partiels effectués au cours de l'année contrat (en pourcentage de leur valeur par rapport à la valeur du segment concerné) excède 20%. <p>Structure 1: 828 EUR (niveau 2014) + maximum 1,50% de la valeur du contrat sur base annuelle. Le montant de 828 EUR a été déterminé au 1er janvier 2014 et est révisé le 1er janvier de chaque année. Le taux d'indexation sera fonction de l'évolution de l'Indice Mobile des Salaires luxembourgeois (775,17 au 1er octobre 2013), tel que publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg.</p> <p>Structure 2: maximum 1,56% de la valeur du contrat sur base annuelle, exception faite des fonds monétaires pour lesquels les frais de gestion sont ramenés à 0,30%.</p> <p>Les frais de gestion sont prélevés mensuellement.</p> <p>En cas de rachat total avant la fin de la 4ème année, des frais de sortie dégressifs sont prélevés comme suit:</p> <table border="1" data-bbox="411 1234 979 1397"> <thead> <tr> <th>Rachat intervenant durant</th> <th>Frais de sortie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>la 1ère année</td> <td>200 EUR</td> </tr> <tr> <td>la 2ème année</td> <td>150 EUR</td> </tr> <tr> <td>la 3ème année</td> <td>100 EUR</td> </tr> <tr> <td>la 4ème année</td> <td>50 EUR</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les frais s'élèvent à 1% de l'épargne transférée (avec un minimum de 50 EUR par segment).</p> <p>Ces frais sont prélevés par le retrait d'unités de compte. Voir rubrique «Transfert de fonds» ci-dessous.</p>	Rachat intervenant durant	Frais de sortie	la 1ère année	200 EUR	la 2ème année	150 EUR	la 3ème année	100 EUR	la 4ème année	50 EUR
Rachat intervenant durant	Frais de sortie										
la 1ère année	200 EUR										
la 2ème année	150 EUR										
la 3ème année	100 EUR										
la 4ème année	50 EUR										
Prime de risque	<p>La prime de risque est fonction de la garantie décès sélectionnée, et d'autres paramètres comme le montant du capital sous risque, l'âge et l'état de santé de l'assuré.</p> <p>Elle est recalculée chaque mois en fonction des paramètres et prélevée trimestriellement par le retrait d'unités de compte.</p>										
Adhésion/Inscription	<p>La souscription initiale et les versements ultérieurs n'entraînent pas par eux-mêmes conclusion ou modification du contrat.</p> <p>Ils ne deviennent définitifs qu'après réception par l'assureur</p> <ul style="list-style-type: none"> • des Formulaires de souscription dûment complétés et signés; • de tous les documents justificatifs nécessaires à l'émission du Contrat sous-jacent; • et du paiement de la prime; <p>sous réserve d'acceptation par l'assureur, matérialisée par l'émission du contrat ou par l'enregistrement sur le contrat du versement complémentaire.</p>										
Durée	Vie entière ou terme fixe avec un minimum de 10 ans et un maximum de 99 ans										

Valeur d'inventaire	<p>La valeur nette d'inventaire (VNI) de chaque fonds est fixée chaque jour de valorisation à la fréquence indiquée dans la fiche ou note d'information qui s'y rapporte.</p> <p>La VNI est consultable de manière quotidienne sur le site web via www.onelife.eu.com (rubrique «Nos Produits/ Tableau des fonds/nom du fonds»).</p>
Prime	<ul style="list-style-type: none"> • Type de versements: libres ou périodiques • Montant des versements: <ul style="list-style-type: none"> - versements libres: 10.000 EUR minimum - primes régulières: Apport initial de 1.200 EUR minimum, puis prime annuelle de 1.200 EUR minimum - versement complémentaire: 2.500 EUR minimum
Fiscalité	<p>La fiscalité applicable au contrat dépend de la situation personnelle du preneur et est susceptible d'être modifiée ultérieurement.</p> <p>Les résidents belges souscrivant une Police Cadre Camelea sont seulement assujettis à la fiscalité belge, dont l'essentiel est résumé comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiscalité applicable lors du versement des primes: les versements effectués sont soumis à une «taxe sur les opérations d'assurance» calculée et prélevée sur chaque prime, au taux de 2% (4,4% lorsque le preneur est une personne morale soumise à l'impôt des sociétés). • Fiscalité directe applicable en cours de vie du contrat: en cas de rachat (partiel ou total) du contrat d'assurance, des impôts directs belges peuvent trouver à s'appliquer. Le régime fiscal applicable aux résidents fiscaux belges dans de telles hypothèses peut être sujet à certaines incertitudes. • Fiscalité indirecte applicable en cas de dénouement du contrat suite au décès de la personne assurée: les sommes versées par l'assureur au(x) bénéficiaire(s) sont en principe soumises aux droits de succession. Pas applicable lorsque le preneur est une personne morale soumise à l'impôt des sociétés. • Déclaration fiscale: le preneur (personne physique) d'un contrat d'assurance-vie est tenu de remplir certaines obligations dans sa déclaration fiscale (mention de l'existence et du pays de conclusion du contrat).
Rachat/Reprise	<p>Rachat/Reprise partiel(le) Au gré du preneur, par écrit daté et signé par le preneur, avec un rachat minimum de 2.000 EUR par rachat.</p> <p>Si l'épargne restant inscrite au contrat devient inférieure à 2.500 EUR, OneLife se réserve le droit, après en avoir informé le preneur, de procéder d'office à la liquidation totale du contrat.</p> <p>Rachat/Reprise total(e) Au gré du preneur, par écrit daté et signé par le preneur. Le rachat total met fin au contrat.</p>
Transfert de fonds	<p>Possibilité pour le preneur d'effectuer librement des arbitrages au sein de son contrat, et ce en fonction de son profil de risque.</p> <p>Possibilité également d'opter pour l'une des options suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Save Gains (sécurisation des plus-values); • Stop Loss (Limitation des pertes financières); • Drip Feeding (arbitrages programmés); • Portfolio Rebalancing (rééquilibrage du portefeuille). <p>Ces options ne sont en principe disponibles que pour les fonds externes à valorisation quotidienne, à l'exclusion des fonds ayant une période de commercialisation limitée dans le temps, et uniquement au sein des contrats à versements libres. Elles sont néanmoins disponibles également pour certains fonds internes répondant aux critères ci-dessus (information sur demande).</p>
Information	<ul style="list-style-type: none"> • relative au contrat: <ul style="list-style-type: none"> - une fois par an et sans frais, l'assureur envoie au preneur une information annuelle relative à sa Police Cadre Camelea au 31 décembre de l'année écoulée; - à tout moment, ces informations sont également disponibles gratuitement sur le site web yourassets réservé aux preneurs; - le preneur peut aussi obtenir, à tout moment mais sur demande écrite adressée à l'assureur, la communication de ces informations (en cas de souscription conjointe, chacun des co-preneurs peut obtenir la communication de ces informations). • relative aux fonds dans lesquels l'épargne est investie: <p>Au moment de l'investissement dans un fonds et lors de la communication annuelle de l'évolution de son contrat, le preneur peut demander à OneLife les fiches d'information des fonds dans lesquels son contrat a été investi. En outre, un accès libre et gratuit au site web de OneLife www.onelife.eu.com lui est concédé.</p> <p>OneLife tient en outre à la disposition du preneur le prospectus d'émission ainsi que le rapport annuel et/ou semestriel de chacun des OPCVM disponibles au sein de la Police Cadre Camelea. (OneLife, 38 Parc d'activités de Capellen, B.P. 110, L-8303 Capellen).</p>

OneLife

The OneLife Company S.A. dont le siège social est établi au 38, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg), est une société luxembourgeoise d'assurance-vie placée sous la surveillance prudentielle du Commissariat aux Assurances de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34 402.

Risques

Le contrat n'offre aucune garantie de rendement ou de capital. Il est lié à des parts de fonds et/ou d'actifs sous-jacents dont la valeur n'est pas garantie et qui sont susceptibles de fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction des variations des marchés financiers. Le preneur assume donc la totalité des risques financiers associés à son investissement, le risque de perte pour le preneur pouvant être total.

Par ailleurs, le preneur assume seul tout risque lié à la négligence, la fraude, la défaillance ou la faillite de la banque dépositaire et/ou des émetteurs des fonds externes ou des actifs sous-jacents dans lesquels les fonds investissent, ainsi que celui lié à une mesure de blocage ou d'exécution ayant pour objet les actifs du contrat et intervenant dans le cadre de dispositions légales ou d'injonctions judiciaires ou administratives.

Outre le coût d'acquisition lié au contrat, l'investisseur est susceptible d'être exposé à et d'assumer des coûts supplémentaires en raison de transactions qu'il serait amené à effectuer sur le contrat.

Enfin, le preneur est susceptible d'être confronté, entre autres, à des risques de volatilité, de conjoncture, d'inflation, de change, de liquidité, fiscal ainsi qu'à des risques liés au rachat du contrat.

Une description plus détaillée des principaux risques inhérents au contrat figure dans un document annexe aux conditions générales du contrat.

Délai de renonciation du contrat

Le preneur a le droit de renoncer à chaque Contrat sous-jacent, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à OneLife, dans les 30 jours à compter de sa prise d'effet. Pour être valable, la demande de renonciation doit être expresse et sera accompagnée de l'ensemble des documents contractuels qui lui auront été remis par OneLife.

OneLife remboursera au preneur un montant calculé comme suit: la valeur des unités attribuées au Contrat sous-jacent concerné augmentée des frais d'entrée ou d'établissement déjà déduits et le cas échéant de la «taxe annuelle sur les opérations d'assurance», mais diminuée (I) des sommes consommées pour la couverture du risque et (II) de tout montant résultant d'une éventuelle extra-allocation, accordée au preneur. La valeur des unités sera déterminée à la date fixée dans le Contrat sous-jacent, mais au plus tôt le jour qui suit la date de réception de la demande de résiliation du Contrat sous-jacent par la compagnie d'assurance-vie.

Désignation des bénéficiaires et acceptation du bénéfice (assurance-vie)

Le preneur est libre de désigner un ou plusieurs bénéficiaires en cas de vie au terme fixé ou de décès de l'assuré(e).

Le preneur a le droit de révoquer le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) à tout moment avant le terme du Contrat sous-jacent en ce qui concerne les bénéficiaires vie et avant le décès de la vie assurée en ce qui concerne les bénéficiaires en cas de décès, sauf si le bénéfice du Contrat sous-jacent a été accepté en tout ou en partie. La révocation ne sera opposable à OneLife que si elle lui a été notifiée par écrit.

Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) peu(ven)t accepter (la part du) le bénéfice du Contrat sous-jacent. L'acceptation du bénéfice du Contrat sous-jacent ne pourra se faire que par avenant au Contrat sous-jacent concerné signé par le(s) bénéficiaire(s), le preneur et OneLife. Toutefois après le décès du preneur, l'acceptation se fera sur notification unilatérale du(es) bénéficiaire(s) à OneLife.

Dès que le bénéfice du Contrat sous-jacent est accepté en tout ou en partie, le preneur ne pourra, sans l'autorisation expresse du(es) bénéficiaire(s) acceptant(s), effectuer entre autres les opérations suivantes sur le Contrat sous-jacent: rachat total ou partiel, modification ou révocation de la clause bénéficiaire, cession à titre onéreux ou à titre gratuit tant du Contrat sous-jacent concerné que des droits attachés audit Contrat sous-jacent, prolongation de la durée du Contrat sous-jacent ou mise en gage de celui-ci. Cette liste étant non exhaustive.

Rémunération de l'intermédiaire

Tout ou partie des frais d'entrée ou, le cas échéant, d'établissement, des frais de gestion et des frais d'arbitrage seront versés à l'intermédiaire à titre de rémunération (respectivement commissions d'acquisition, sur encours et d'arbitrage) des services d'intermédiation en assurances prestés par ce dernier dans le cadre du/des Contrat(s) sous-jacent(s). Les commissions liées aux frais de gestion varieront notamment en fonction de la structure et, le cas échéant, du niveau de frais de gestion applicables au Contrat sous-jacent. Le preneur peut obtenir de son intermédiaire, à première demande et notamment avant la signature du/des Formulaire(s) de souscription, une information détaillée en ce qui concerne la rémunération qui lui est destinée, ainsi que le montant exact de ladite rémunération. Le preneur pourra également obtenir ces informations auprès de OneLife, sur demande écrite, après l'émission du/des Contrat(s) sous-jacent(s).

Rétrocessions des gestionnaires de fonds

OneLife est susceptible de percevoir des rétrocessions de frais de la part des gestionnaires des fonds liés au Contrat sous-jacent et fournira au preneur, sur demande écrite, une information détaillée à cet égard.

Annexe à la fiche info financière Camelea (31/03/2016)

Nom du Fonds	Date de lancement	Gestionnaire	Devise*	Echelle de risque**
Aberdeen Glb II Mlt Ast A2 Bs Cy Eps €	27/09/10	Aberdeen Global Services SA	EUR	2
Aberdeen Global Asian Smaller Cos A2	24/03/06	Aberdeen Global Services SA	USD	3
Aberdeen UK Equity A Acc	19/12/05	Aberdeen Asset Management PLC	GBP	3
Alken Absolute Return Europe A	28/06/12	Alken Luxembourg Sàrl	EUR	2
Amundi Fds Absolute Vol Euro Eqs AE-C	14/11/06	Amundi Luxembourg S.A.	EUR	1
Amundi Global Macro Multi-Asset I	28/03/03	Amundi	EUR	2
Amundi Oblig Internationales P EUR	25/04/05	Amundi	EUR	2
BGF Emerging Europe A2	29/12/95	BlackRock (Luxembourg) SA	EUR	5
BGF Fixed Income Global Opps A2	31/01/07	BlackRock (Luxembourg) SA	EUR	2
BGF Global Allocation A2	03/01/97	BlackRock (Luxembourg) SA	USD	2
BGF Global Allocation A2 EUR H	22/04/05	BlackRock (Luxembourg) SA	EUR	2
BGF Global High Yield Bond A2 GBP H	14/12/10	BlackRock (Luxembourg) SA	GBP	2
BGF Global Inflation Linked Bd A2 EUR H	23/07/09	BlackRock (Luxembourg) SA	EUR	1
BGF Latin American A2	08/01/97	BlackRock (Luxembourg) SA	USD	5
BGF New Energy A2	06/04/01	BlackRock (Luxembourg) SA	USD	3
BGF World Energy A2	06/04/01	BlackRock (Luxembourg) SA	USD	5
BGF World Gold A2	30/12/94	BlackRock (Luxembourg) SA	USD	6
BGF World Gold A2 EUR H	31/10/07	BlackRock (Luxembourg) SA	EUR	6
BGF World Mining A2	24/03/97	BlackRock (Luxembourg) SA	USD	5
BGF World Mining A2 EUR H	23/11/07	BlackRock (Luxembourg) SA	EUR	5
Candriam Eqs L Sustainable Wld C EUR Acc	01/08/00	Candriam Luxembourg	EUR	3
Candriam Money Market Euro C Acc	16/07/90	Candriam Luxembourg	EUR	0
Candriam Money Market USD C Acc	16/07/90	Candriam Luxembourg	USD	0
Carmignac Court Terme A EUR Acc	26/01/89	Carmignac Gestion	EUR	0
Carmignac Emergents A EUR Acc	03/02/97	Carmignac Gestion	EUR	3
Carmignac Euro-Entrepreneurs A EUR Acc	01/10/98	Carmignac Gestion	EUR	3
Carmignac Euro-Patrim A EUR Acc	03/02/97	Carmignac Gestion	EUR	2
Carmignac Investissement A EUR Acc	26/01/89	Carmignac Gestion	EUR	3
Carmignac Patrimoine A EUR Acc	07/11/89	Carmignac Gestion	EUR	2
Carmignac Patrimoine A USD Acc Hdg	19/06/12	Carmignac Gestion	USD	2
Carmignac Pf Capital Plus A EUR Acc	14/12/07	Carmignac Gestion	EUR	0
Carmignac Pf Commodities A EUR Acc	10/03/03	Carmignac Gestion	EUR	4
Carmignac Pf EM Discovery A EUR Acc	14/12/07	Carmignac Gestion	EUR	3
Carmignac Pf EM Patrimoine A EUR Acc	31/03/11	Carmignac Gestion	EUR	2
Carmignac Pf Gde Europe A EUR Acc	01/07/99	Carmignac Gestion	EUR	3
Carmignac Pf Glb Bond A EUR Acc	14/12/07	Carmignac Gestion	EUR	2
Carmignac Pf Invt Latitude A EUR Acc	26/03/14	Carmignac Gestion	EUR	2
Carmignac Profil Réactif 100 A EUR Acc	02/01/02	Carmignac Gestion	EUR	2
Carmignac Profil Réactif 50 A EUR Acc	02/01/02	Carmignac Gestion	EUR	2
Carmignac Profil Réactif 75 A EUR Acc	14/06/99	Carmignac Gestion	EUR	2
Carmignac Sécurité A EUR Acc	26/01/89	Carmignac Gestion	EUR	0
Conventum Fd For Good Architect Strgy B	01/08/13	Conventum Asset Management SA	EUR	1
CPR Invest Reactive - A - Acc	29/08/14	CPR Asset Management	EUR	2
CPR Invest Silver Age - A - Acc	29/08/14	CPR Asset Management	EUR	3
Degroof Global Isis High C	23/04/91	Bank Degroof SA	EUR	3
Degroof Global Isis Low B Acc	08/01/91	Bank Degroof SA	EUR	1
Degroof Global Isis Medium B Acc	08/01/91	Bank Degroof SA	EUR	2
DNCA Evolutif C	16/10/00	DNCA Finance S.A	EUR	2

* Lorsque la devise de référence du/des fonds est différente de la devise du Contrat sous-jacent, les gains échéant au preneur peuvent être augmentés ou réduits en fonction du taux de change.

** Echelle de risque correspondant aux critères définis dans l'Arrêté Royal du 14 novembre 2003 (Annexe 6)

*** Fonds lancés dans le courant de l'année 2015 et 2016.

**** Performances nettes de commissions et autres chargements inhérents au fonds.

Volatilité	Notation Morningstar	Performance****					Rendement			
		2015	2014	2013	2012	2011	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
9,52	-	-6,76	2,82	-4,46	12,64	-3,88	-7,12	-2,61	0,20	2,80
13,24	4	-15,58	1,91	0,93	34,65	-11,40	-10,88	-6,23	1,48	8,26
13,24	2	-3,91	-3,01	19,79	12,59	-1,96	-8,74	-0,24	4,30	3,69
8,24	-	6,81	3,50	15,29	-	-	-7,59	2,63	-	-
4,97	-	2,71	-1,15	-11,05	-1,82	2,34	5,02	-1,86	-1,51	-
3,06	-	2,28	-2,92	6,92	0,73	-14,87	-3,05	1,02	-2,44	0,95
11,69	4	3,68	21,53	-2,75	23,61	-10,53	-5,86	6,29	7,03	6,68
24,46	3	0,26	-14,31	-4,49	18,93	-24,48	-8,18	-5,27	-5,97	-1,92
11,71	-	10,44	17,55	-	-	-	-8,35	-	-	-
8,56	4	-2,27	1,60	13,98	8,02	-4,31	-4,79	2,43	2,33	3,97
8,50	3	-2,70	1,44	13,64	7,20	-5,17	-5,13	2,13	1,81	2,61
7,55	2	-4,67	1,73	7,15	16,21	2,45	-5,00	1,24	3,72	-
5,77	3	-2,08	8,10	-5,97	5,12	10,68	-2,17	0,39	3,29	-
20,34	2	-30,68	-9,41	-13,66	5,59	-23,72	-10,73	-14,40	-12,24	0,32
14,31	4	-2,82	-3,11	26,61	3,76	-21,54	-2,66	4,14	-1,87	-2,67
26,73	2	-29,91	-15,37	16,89	-7,73	-13,45	-22,19	-12,25	-12,17	-3,75
27,86	4	-21,88	-5,19	-48,06	-8,16	-17,90	13,56	-13,36	-15,84	-2,46
28,54	-	-23,67	-5,69	-48,65	-9,00	-19,11	10,41	-14,63	-17,03	-
31,95	2	-41,35	-23,08	-24,02	-3,09	-28,69	-22,89	-21,09	-21,82	-6,27
32,25	-	-42,81	-23,42	-24,56	-4,71	-30,12	-24,33	-22,04	-22,99	-
18,57	3	7,95	16,83	21,16	11,80	-0,76	-11,23	9,23	10,15	2,70
0,07	-	-0,35	0,00	-0,15	0,33	0,84	-0,40	-0,19	0,09	1,18
0,06	-	-0,02	-0,08	-0,01	0,36	0,15	0,07	0,00	0,09	1,28
0,01	-	0,00	0,19	0,20	0,40	0,95	-0,04	0,10	0,31	1,26
18,58	4	5,15	5,76	-6,17	17,28	-12,09	-11,25	0,49	2,57	3,30
16,13	3	11,83	10,25	19,40	22,59	-12,97	-6,24	10,84	9,99	4,92
9,69	2	-8,03	2,52	1,27	8,43	-1,19	-9,55	-1,95	1,24	0,86
17,70	2	1,29	10,39	14,27	8,90	-9,95	-18,39	4,37	4,42	5,40
12,27	4	0,72	8,81	3,53	5,42	-0,76	-12,55	2,39	3,69	4,91
12,26	3	0,06	8,53	3,46	-	-	-12,80	2,07	-	-
2,95	3	-0,71	1,98	3,23	4,91	1,63	-4,70	0,76	1,95	-
18,07	4	-16,16	7,86	-8,55	-9,64	-21,12	-20,88	-4,68	-9,26	-0,44
12,88	5	2,99	13,12	-2,25	15,93	-19,13	-6,57	2,13	3,32	-
12,31	3	0,17	5,26	-13,63	14,43	-	-10,40	-3,46	0,59	-
15,07	2	-1,40	10,32	8,56	17,90	-14,47	-13,77	2,91	3,85	1,90
10,29	3	3,33	13,78	-4,67	7,06	9,47	-6,43	3,85	6,29	-
13,93	3	-4,81	4,66	11,52	10,44	-9,81	-19,04	-0,78	2,10	4,49
13,36	2	-4,51	6,62	3,43	14,75	-11,76	-18,10	-1,36	2,21	0,83
8,51	2	-4,41	6,35	-1,22	7,48	-4,29	-13,31	-1,55	1,46	1,55
11,06	2	-4,62	6,49	1,54	11,89	-8,66	-16,51	-1,61	1,87	1,34
1,74	4	1,12	1,69	2,56	5,24	0,81	0,34	2,15	2,41	3,32
5,69	-	0,99	7,85	-	-	-	-1,51	-	-	-
12,64	5	0,24	14,97	11,54	10,34	3,23	-11,90	5,81	7,51	4,37
17,31	5	14,34	9,65	25,96	26,83	-8,96	-10,34	9,46	10,97	-
18,09	3	5,83	11,35	12,11	12,74	-12,27	-11,52	6,24	4,72	1,64
6,55	4	2,40	7,73	3,69	7,72	-2,95	-3,09	3,85	3,77	2,37
11,96	4	4,04	10,15	8,22	11,06	-6,59	-7,01	5,48	4,90	2,42
12,19	4	4,58	2,81	18,10	9,26	-6,51	-8,30	5,31	4,11	3,95

Source Morningstar au 31/12/2015 - Ces informations proviennent de sources considérées comme fiables mais OneLife n'en garantit toutefois pas leur exactitude, leur exhaustivité, leur précision ni leur actualité. L'avis d'un professionnel qualifié est fortement recommandé pour vous aider à utiliser et/ou interpréter ces informations qui doivent être analysées avec toutes les réserves qui s'imposent tant au regard de leur contenu, qu'au regard de la situation et des besoins particuliers de chacun. OneLife ne saurait être tenue responsable pour tout préjudice direct ou indirect qui pourrait en résulter, l'utilisateur demeurant seul responsable de son choix. Plus généralement, sauf en cas de faute lourde caractérisée, la responsabilité de OneLife ne saurait être invoquée pour tout préjudice ou dommage causé à un tiers résultant de la consultation ou l'usage des informations fournies dans ce tableau. Le présent avertissement est gouverné exclusivement par la loi luxembourgeoise.

Nom du Fonds	Date de lancement	Gestionnaire	Devise*	Echelle de risque**
DNCA Invest Infrastructures (LIFE) B	12/10/07	DNCA Finance Luxembourg	EUR	3
DNCA Invest Miuri B EUR	14/12/11	DNCA Finance Luxembourg	EUR	1
DNCA Value Europe C	02/04/04	DNCA Finance S.A	EUR	3
Echiquier Agenor	27/02/04	La Financière de l'Echiquier	EUR	3
Echiquier Agressor	29/11/91	La Financière de l'Echiquier	EUR	3
Echiquier Arty	30/05/08	La Financière de l'Echiquier	EUR	2
Echiquier Global	16/04/10	La Financière de l'Echiquier	EUR	3
Echiquier Major	11/03/05	La Financière de l'Echiquier	EUR	3
Echiquier Patrimoine	06/01/95	La Financière de l'Echiquier	EUR	1
EdR Tricolore Rendement C	04/12/98	Edmond de Rothschild Asset Management (France)	EUR	4
EdRF - Europe Convertibles A-EUR Acc***	29/01/16	Edmond de Rothschild Asset Mngmt (Lux)	EUR	2
EdRF - Europe Synergy A-EUR Acc***	21/01/16	Edmond de Rothschild Asset Mngmt (Lux)	EUR	3
EdRF Global Healthcare A-EUR***	02/07/15	Edmond de Rothschild Asset Mngmt (Lux)	EUR	3
EdRF Premiumsphere A-EUR	08/10/14	Edmond de Rothschild Asset Mngmt (Lux)	EUR	3
Ethna-AKTIV T	01/07/09	ETHENEA Independent Investors S.A.	EUR	1
Ethna-DYNAMISCH T	10/11/09	ETHENEA Independent Investors S.A.	EUR	2
Eurose C	10/11/00	DNCA Finance S.A	EUR	2
Excellentia SICAV Invest A	18/04/12	Andbank Asset Management Luxembourg	EUR	2
Excellentia SICAV Money A	29/02/12	Andbank Asset Management Luxembourg	EUR	0
Excellentia SICAV Patrimoine A	18/04/12	Andbank Asset Management Luxembourg	EUR	1
Excellentia SICAV Secure A	29/02/12	Andbank Asset Management Luxembourg	EUR	1
Fidelity American Growth A-USD	30/06/97	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	USD	3
Fidelity Emerging Markets A-USD	18/10/93	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	USD	4
Fidelity Euro Balanced A-EUR	17/10/94	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	EUR	2
Fidelity European Growth A-EUR	01/10/90	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	EUR	3
Fidelity European Sm Cos A-EUR	01/12/95	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	EUR	3
Fidelity FPS Moderate Growth A-EUR	26/06/95	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	EUR	2
Fidelity Gl Consmr Industries A-EUR	01/09/00	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	EUR	3
Fidelity Glb Mlt Asst Inc A MINCOMEG USD	27/03/13	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	USD	2
Fidelity Glb Mlt Asst Inc A QINC EUR Hdg	11/11/13	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	EUR	1
Fidelity India Focus A-USD	23/08/04	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	USD	5
Fidelity International A-USD	31/12/91	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	USD	3
Fidelity Switzerland A-CHF	13/02/95	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)	CHF	3
First Eagle Amundi International AHE-C	19/08/09	Amundi Luxembourg S.A.	EUR	2
Franklin Global Convert Secs A Acc USD	24/02/12	Franklin Templeton Investment Funds	USD	2
Franklin Mutual Beacon A Acc USD	07/07/97	Franklin Templeton Investment Funds	USD	3
Franklin Technology A Acc USD	03/04/00	Franklin Templeton Investment Funds	USD	4
FvS Multiple Opportunities II R	01/10/13	Flossbach von Storch Invest S.A.	EUR	2
Halley VFF Global Capital A	28/06/12	Andbank Asset Management Luxembourg	EUR	2
Henderson European Selected Opps A Acc	31/08/84	Henderson Investment Funds Ltd	GBP	3
Henderson Global Equity Income A Acc	28/08/09	Henderson Investment Funds Ltd	GBP	3
Henderson UK & Irish Smlr Coms A Acc	30/12/94	Henderson Investment Funds Ltd	GBP	3
Horizon Fund	04/03/09	Fonds interne géré par Andbank Luxembourg	EUR	2
Horizon Mortgage	04/03/09	Fonds interne géré par Andbank Luxembourg	EUR	2
Invesco Asia Consumer Demand A EUR Hdg	31/03/10	Invesco Management (LUX) S.A.	EUR	4
Invesco Asia Infrastructure A Acc	31/03/06	Invesco Management (LUX) S.A.	USD	4
Invesco Balanced-Risk Alloc A Acc	01/09/09	Invesco Management (LUX) S.A.	EUR	2
Invesco Balanced-Risk Alloc A USD Hdg	28/04/10	Invesco Management (LUX) S.A.	USD	2

* Lorsque la devise de référence du/des fonds est différente de la devise du Contrat sous-jacent, les gains échéant au preneur peuvent être augmentés ou réduits en fonction du taux de change.

** Echelle de risque correspondant aux critères définis dans l'Arrêté Royal du 14 novembre 2003 (Annexe 6)

*** Fonds lancés dans le courant de l'année 2015 et 2016.

**** Performances nettes de commissions et autres chargements inhérents au fonds

Volatilité	Notation Morningstar	Performance****					Rendement			
		2015	2014	2013	2012	2011	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
12,89	3	7,76	3,94	21,71	18,01	-13,48	-4,91	8,75	6,04	-
2,79	-	3,33	4,76	8,92	4,40	-	1,73	5,50	-	-
17,71	5	16,55	4,27	29,28	16,93	-5,19	-9,35	11,78	9,97	5,03
12,32	2	25,36	-1,69	24,31	23,06	-27,87	3,25	9,80	5,16	4,10
16,57	3	12,52	3,60	21,79	26,45	-17,83	-7,23	8,14	6,21	3,78
8,85	3	2,27	4,47	8,25	13,46	-6,77	-5,45	3,76	3,67	-
20,13	3	17,25	12,60	11,35	13,59	-6,57	-6,00	9,01	8,85	-
17,80	2	7,54	4,52	18,59	24,17	-13,65	-13,10	5,02	6,24	5,15
4,07	3	0,48	1,81	6,14	4,47	-2,70	-1,68	2,48	1,84	2,04
18,13	4	16,37	0,94	24,31	14,78	-16,43	-8,53	8,98	4,74	2,53
7,06	3	3,57	0,73	12,64	16,71	-12,00	-4,83	4,28	2,51	3,05
16,69	3	8,90	5,44	16,58	17,45	-8,70	16,96	-10,78	6,21	5,72
21,31	4	19,54	36,76	26,85	20,82	7,25	-16,27	15,38	18,59	7,99
17,64	2	-7,24	7,22	17,65	18,49	0,85	-19,87	2,08	7,35	-
4,49	3	-0,21	7,58	5,29	9,96	-1,87	-7,88	1,62	3,09	3,80
5,23	3	2,32	8,68	11,92	7,21	-2,53	-5,94	5,25	4,24	-
7,30	5	2,85	4,23	10,86	10,14	-0,91	-4,68	4,90	4,62	4,30
12,57	2	1,03	3,17	10,89	-	-	-14,31	0,97	-	-
1,04	2	-1,06	0,23	0,68	-	-	-1,75	-0,08	-	-
6,98	1	-0,24	1,05	5,59	-	-	-9,37	0,08	-	-
4,98	2	-0,81	2,56	2,14	-	-	-6,77	0,30	-	-
14,29	3	-0,05	11,59	39,48	7,29	-4,96	-6,12	11,33	8,25	2,82
13,33	5	-6,89	-1,06	11,36	16,32	-16,92	-10,86	0,49	-0,28	3,33
12,86	5	8,52	7,76	13,15	23,11	-7,46	-7,92	7,61	7,51	3,95
19,80	3	8,73	8,16	19,45	17,01	-14,85	-14,16	6,95	5,91	1,87
12,82	3	25,90	1,37	28,49	25,18	-18,66	2,29	12,79	9,50	5,01
9,99	4	3,53	11,01	9,27	13,51	-2,96	-6,03	5,95	6,56	2,96
18,86	4	15,37	19,11	19,51	16,16	-0,12	-4,28	12,37	14,09	9,00
6,71	3	-1,33	2,81	-	-	-	-1,25	2,34	-	-
5,99	-	0,02	5,26	-	-	-	-2,03	-	-	-
17,29	3	-3,42	36,19	-6,04	25,22	-33,93	-13,10	7,77	0,48	3,48
13,49	4	-0,88	6,03	27,99	14,31	-9,34	-4,57	7,17	5,75	3,28
18,58	2	-1,35	8,05	32,41	17,39	-17,95	-12,98	4,42	4,55	1,24
10,31	2	-3,35	1,26	11,48	9,89	-3,00	-1,82	2,55	3,13	-
8,82	4	-2,17	-2,04	17,37	-	-	-5,53	2,62	-	-
13,46	2	-5,19	7,41	27,27	13,08	-2,61	-7,15	5,80	6,42	2,96
15,61	4	7,31	13,75	26,08	9,73	-5,57	0,45	12,25	7,87	7,34
14,76	5	8,33	11,73	8,22	14,40	7,37	-1,27	7,22	10,36	-
7,90	3	4,92	6,86	4,66	-	-	-5,85	3,46	-	-
12,48	4	7,79	2,61	26,71	20,53	-10,90	-5,29	7,05	7,49	6,42
12,40	4	5,89	6,71	25,73	13,86	-1,40	1,94	8,43	10,28	-
7,20	1	2,83	-0,75	34,54	24,99	-13,86	0,40	6,30	7,73	4,29
6,71	-	5,11	11,15	2,26	2,15	-8,93	5,11	5,26	3,81	-
6,71	-	5,11	11,15	2,26	2,15	-8,93	5,11	5,26	3,81	-
12,35	-	-9,50	3,95	5,95	20,58	-20,23	-14,69	-1,26	-0,87	-
13,57	2	-7,00	5,31	-4,98	10,96	-17,35	-7,51	-1,25	-3,09	3,08
5,98	2	-5,10	5,89	1,12	7,13	11,65	-6,28	0,32	4,22	-
6,03	4	-4,87	5,99	1,37	7,68	11,20	-5,95	0,56	4,40	-

Source Morningstar au 31/12/2015 – Ces informations proviennent de sources considérées comme fiables mais OneLife n'en garantit toutefois pas leur exactitude, leur exhaustivité, leur précision ni leur actualité. L'avis d'un professionnel qualifié est fortement recommandé pour vous aider à utiliser et/ou interpréter ces informations qui doivent être analysées avec toutes les réserves qui s'imposent tant au regard de leur contenu, qu'au regard de la situation et des besoins particuliers de chacun. OneLife ne saurait être tenue responsable pour tout préjudice direct ou indirect qui pourrait en résulter, l'utilisateur demeurant seul responsable de son choix. Plus généralement, sauf en cas de faute lourde caractérisée, la responsabilité de OneLife ne saurait être invoquée pour tout préjudice ou dommage causé à un tiers résultant de la consultation ou l'usage des informations fournies dans ce tableau. Le présent avertissement est gouverné exclusivement par la loi luxembourgeoise.

Nom du Fonds	Date de lancement	Gestionnaire	Devise*	Echelle de risque**
Invesco Global Health Care A	03/03/94	Invesco Global Asset Management Limited	USD	3
Invesco Global High Income A EUR Hdg	30/07/04	Invesco Global Asset Management Limited	EUR	2
Invesco Global Targeted Returns A € Inc	18/12/13	Invesco Management (LUX) S.A.	EUR	1
Invesco PRC Equity A EUR Hdg	18/02/08	Invesco Global Asset Management Limited	EUR	5
Invesco PRC Equity A-AD USD	26/10/95	Invesco Global Asset Management Limited	USD	5
JPM America Equity A (dist) USD	16/11/88	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	USD	3
JPM Europe Technology A (dist) EUR	08/11/99	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	EUR	3
JPM GI Socially Responsible A (acc)-USD	31/03/05	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	USD	3
JPM Gbl Natural Resources A (acc) EUR	21/12/04	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	EUR	5
JPM Global Aggregate Bd A (inc)-USD	16/11/88	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	USD	1
JPM Global Balanced A (acc) EUR	18/07/95	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	EUR	2
JPM Global Focus A (acc) EUR	31/03/05	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	EUR	3
JPM Global Income A (acc) EUR	01/03/12	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	EUR	2
JPM Income Opp A (acc) perf EUR H	19/07/07	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	EUR	0
JPM Income Opp A (acc) perf USD	14/10/08	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	USD	0
JPM Sterling Liquidity A (acc.)	15/04/96	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	GBP	0
JPM UK Eq & Bd Inc Fd A Acc	01/10/94	J P Morgan Asset Management (UK) Ltd	GBP	2
JPM UK Strategic Equity Inc A Acc	01/05/00	J P Morgan Asset Management (UK) Ltd	GBP	3
JPMorgan Japan Equity A (dist) USD	16/11/88	JPMorgan Asset Mgmt (Europe) SA r l	USD	4
Keren Corporate C	30/12/08	Keren Finance	EUR	2
Keren Essentiels C	09/07/12	Keren Finance	EUR	3
Keren Patrimoine C	04/01/02	Keren Finance	EUR	2
Lyxor Quantitative Fd ARMA 8 M EUR	26/10/12	Lyxor Asset Management S.A.S	EUR	2
M&G Dynamic Allocation A EUR Acc	03/12/09	M&G Group	EUR	2
M&G Recovery X Acc	01/10/02	M&G Group	GBP	3
Man AHL Trend Alternative DNY H EUR Acc	20/07/09	MDO Management Company S.A.	EUR	3
Merit Cap Glb Invmt MC Patrimoine I***	15/01/16	Merit Capital NV	EUR	2
Merit Cap Value & Defensive Acc	31/03/10	Merit Capital NV	EUR	2
Merit Cap Value & Dynamic Acc	31/03/10	Merit Capital NV	EUR	3
Merit Capitam Acc	27/01/11	Merit Capital NV	EUR	2
Nordea-1 North American Value BP USD	14/03/97	Nordea Investment Funds SA	USD	3
Nordea-1 Norwegian Kroner Reserve BP NOK	11/07/97	Nordea Investment Funds SA	NOK	0
Nordea-1 Stable Return BP EUR	02/11/05	Nordea Investment Funds SA	EUR	1
Norden	28/11/94	Lazard Frères Gestion	EUR	3
Objectif Patrimoine Croissance	10/05/88	Lazard Frères Gestion	EUR	3
Oddo Avenir Europe CR-EUR	25/05/99	Oddo Meriten Asset Management SA	EUR	3
Oddo Convertible Europe CR-EUR	01/03/91	Oddo Meriten Asset Management SA	EUR	2
Oddo Optimal Income CR-EUR	16/09/13	Oddo Meriten Asset Management SA	EUR	2
Petercam Equities Agrivalue B	17/12/07	Petercam Institutional Asset Management SA	EUR	3
Petercam Equities Belgium B	07/05/91	Petercam Institutional Asset Management SA	EUR	3
Petercam Equities Europe Dividend B	16/09/02	Petercam Institutional Asset Management SA	EUR	3
Petercam Equities Europe Sustainable B	31/12/02	Petercam Institutional Asset Management SA	EUR	3
Petercam L Bonds Higher Yield B	06/11/00	Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) SA	EUR	2
Petercam L Bonds Universalis Uncons B	01/01/85	Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) SA	EUR	2
Petercam L Global Target Income B	28/11/14	Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) SA	EUR	2
Petercam L Patrimonial B	31/12/10	Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) SA	EUR	1
Petercam Securities Real Estate Europe B	27/12/99	Petercam Institutional Asset Management SA	EUR	3
Pictet-Biotech P EUR	14/06/06	Pictet Asset Management (Europe) SA	EUR	5

* Lorsque la devise de référence du/des fonds est différente de la devise du Contrat sous-jacent, les gains échéant au preneur peuvent être augmentés ou réduits en fonction du taux de change.

** Echelle de risque correspondant aux critères définis dans l'Arrêté Royal du 14 novembre 2003 (Annexe 6)

*** Fonds lancés dans le courant de l'année 2015 et 2016.

**** Performances nettes de commissions et autres chargements inhérents au fonds

Volatilité	Notation Morningstar	Performance****					Rendement			
		2015	2014	2013	2012	2011	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
18,53	2	1,02	19,31	37,53	16,61	0,70	-19,88	7,41	9,33	5,23
6,40	3	-2,73	2,58	-0,27	18,26	3,27	-3,29	0,02	3,73	5,09
5,16	-	1,03	8,13	-	-	-	-1,09	-	-	-
26,43	-	-1,27	-6,86	20,73	15,33	-24,91	-11,02	1,68	-1,91	-
26,57	3	-1,22	-6,72	21,25	16,46	-24,02	-10,92	1,90	-1,33	6,61
15,34	3	2,77	7,72	39,81	15,10	-3,62	-1,01	10,27	9,88	5,50
16,43	3	27,89	11,39	39,24	21,79	-11,54	0,31	19,40	13,50	8,12
16,43	3	-4,31	4,34	28,26	12,42	-11,57	-8,49	5,19	3,37	0,69
28,15	2	-30,27	-11,93	-22,44	-10,72	-27,55	-25,36	-17,15	-18,46	-6,57
2,68	3	-3,90	0,97	-3,13	6,52	6,85	3,51	0,57	2,03	2,78
7,52	4	0,56	9,20	10,37	9,18	-2,10	-3,23	4,89	5,47	3,75
19,57	3	9,42	18,04	18,18	13,17	-13,00	-14,20	8,77	7,33	4,78
7,51	3	-0,60	6,39	8,44	-	-	-4,43	3,08	-	-
2,69	-	-3,54	-0,58	1,62	6,36	-0,30	-3,48	-0,97	0,46	-
2,66	1	-3,02	-0,51	1,80	6,52	-0,33	-2,97	-0,70	0,68	-
0,00	-	0,02	0,01	0,01	0,15	0,21	0,03	0,02	0,08	1,43
8,60	3	4,21	3,65	18,89	13,30	-2,90	-1,67	5,07	6,73	4,33
9,90	2	5,63	-0,31	27,51	16,45	-7,76	-3,02	5,63	6,76	4,21
14,99	4	18,50	-6,90	34,92	10,77	-12,96	3,43	10,40	8,71	-1,57
5,42	4	2,69	7,84	10,44	16,47	-6,09	-1,60	6,45	5,51	-
10,28	-	26,27	15,64	30,47	-	-	15,47	23,42	-	-
8,64	5	6,72	6,14	12,57	18,49	-9,95	-2,90	7,26	5,52	4,88
7,03	2	-5,18	5,01	8,27	-	-	-9,26	1,19	-	-
10,16	4	1,99	9,77	6,50	9,47	-0,50	-6,95	4,12	5,45	-
11,04	1	-5,11	-9,51	14,25	8,86	-6,23	-11,53	-3,55	-0,79	3,46
13,46	-	-3,84	31,38	-4,45	-3,74	-8,97	-6,53	7,70	3,90	4,90
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7,38	2	2,59	5,19	2,64	8,23	-8,10	-6,73	1,91	1,43	-
16,52	2	3,58	10,57	9,08	8,94	-14,56	-14,83	3,37	1,90	-
12,14	4	7,97	9,14	12,42	8,97	-	-8,62	6,49	5,57	-
13,49	2	-5,73	15,55	31,38	1,14	-3,87	-5,51	7,22	5,22	0,70
0,73	2	0,46	2,07	2,23	3,24	2,97	0,74	1,56	2,13	2,94
5,44	5	2,58	10,49	7,27	6,61	5,88	3,42	7,02	7,49	4,94
16,68	3	16,09	9,00	15,45	18,77	-13,44	-5,64	8,74	7,62	6,82
15,08	4	8,08	6,18	14,28	13,51	-9,20	-7,18	6,62	5,65	4,25
16,15	5	23,59	3,75	21,03	20,83	-16,01	-0,31	12,49	8,89	7,10
7,86	2	3,61	1,71	7,25	17,05	-10,46	-6,75	2,89	2,08	1,74
9,77	-	-3,13	5,35	-	-	-	-11,93	-	-	-
19,89	3	1,60	16,21	1,09	13,22	-16,18	-9,29	3,50	2,43	-
16,07	3	22,66	7,61	22,29	25,63	-9,83	0,40	11,83	10,28	4,03
17,19	4	14,02	8,63	19,17	14,49	-5,30	-10,16	9,23	7,65	1,82
18,07	3	8,89	-0,32	16,06	18,28	-10,40	-12,51	4,60	4,21	1,11
5,74	3	1,65	7,08	3,82	17,77	-3,22	-0,13	4,41	4,71	3,16
9,16	2	-1,00	14,90	-5,68	13,60	0,52	-5,56	2,60	4,49	1,72
6,76	-	2,10	-	-	-	-	-2,70	-	-	-
4,74	4	-0,31	6,85	4,39	4,31	-0,22	-4,81	2,49	3,20	-
17,53	4	18,91	26,28	9,01	25,19	-11,06	-0,61	17,40	11,56	3,11
29,97	2	23,27	40,14	47,62	24,51	-3,99	-30,49	15,71	17,51	-

Source Morningstar au 31/12/2015 - Ces informations proviennent de sources considérées comme fiables mais OneLife n'en garantit toutefois pas leur exactitude, leur exhaustivité, leur précision ni leur actualité. L'avis d'un professionnel qualifié est fortement recommandé pour vous aider à utiliser et/ou interpréter ces informations qui doivent être analysées avec toutes les réserves qui s'imposent tant au regard de leur contenu, qu'au regard de la situation et des besoins particuliers de chacun. OneLife ne saurait être tenue responsable pour tout préjudice direct ou indirect qui pourrait en résulter, l'utilisateur demeurant seul responsable de son choix. Plus généralement, sauf en cas de faute lourde caractérisée, la responsabilité de OneLife ne saurait être invoquée pour tout préjudice ou dommage causé à un tiers résultant de la consultation ou l'usage des informations fournies dans ce tableau. Le présent avertissement est gouverné exclusivement par la loi luxembourgeoise.

Nom du Fonds	Date de lancement	Gestionnaire	Devise*	Echelle de risque**
Pictet-Global Megatrend Sel P EUR	31/10/08	Pictet Asset Management (Europe) SA	EUR	3
Pictet-Short-Term Money Market CHF R	12/12/01	Pictet Asset Management (Europe) SA	CHF	0
Pictet-Water P EUR	19/01/00	Pictet Asset Management (Europe) SA	EUR	3
Pure Capital Fund SICAV Wealth RC	15/03/12	Pure Capital SA	EUR	2
R Club F EUR	31/12/07	Rothschild & Cie Gestion	EUR	3
R Conviction Convertibles Europe C EUR	01/04/97	Rothschild & Cie Gestion	EUR	3
R Opal Biens Réels F	31/12/07	Rothschild HDF Investment Solutions	EUR	3
R Valor F EUR	27/02/06	Rothschild & Cie Gestion	EUR	3
Robeco Emerging Markets Equities D EUR	26/09/94	Robeco Luxembourg SA	EUR	4
Robeco European Cnsvr Eqs D€	25/01/08	Robeco Luxembourg SA	EUR	3
Robeco Lux-o-rente DH EUR	29/07/94	Robeco Luxembourg SA	EUR	1
Robeco New World Financial Eqs D EUR	03/06/98	Robeco Luxembourg SA	EUR	4
Schroder ISF Greater China A Acc	28/03/02	Schroder Investment Management Lux S.A.	USD	4
SEB Danish Mortgage Bond C DKK	02/07/12	SEB Asset Management SA	DKK	1
Seeyond Multi Asset Consrv Grw R/A EUR	07/10/13	Natixis Asset Management	EUR	1
Stamina Patrimoine R	19/08/99	Stamina Asset Management	EUR	2
Templeton Africa A Acc \$	04/05/12	Franklin Templeton Investment Funds	USD	3
Templeton Asian Growth A Acc EUR H1	03/09/07	Franklin Templeton Investment Funds	EUR	4
Templeton Asian Growth A Ydis USD	30/06/91	Franklin Templeton Investment Funds	USD	4
Templeton Emerging Mkts Bd A Qdis EUR	09/09/02	Franklin Templeton Investment Funds	EUR	2
Templeton Global (Euro) A Acc EUR	14/05/01	Franklin Templeton Investment Funds	EUR	3
Templeton Global A Ydis USD	28/02/91	Franklin Templeton Investment Funds	USD	4
Templeton Global Smaller Coms A Ydis USD	08/07/91	Franklin Templeton Investment Funds	USD	4
Templeton Global Total Ret A Acc EUR H1	10/04/07	Franklin Templeton Investment Funds	EUR	2
Templeton Growth A Acc	15/09/88	Franklin Templeton Investments (UK)	GBP	3
TreeTop Convertible Intl A EUR	30/06/88	TreeTop Asset Management SA	EUR	3
TreeTop Global Opportunities A EUR	01/01/08	TreeTop Asset Management SA	EUR	3
TreeTop Global SICAV Dynamic A	15/11/11	TreeTop Asset Management SA	EUR	3
UBS (Irl) Inv Sel Eq Opp L/S P-PF-Acc***	27/01/15	UBS Asset Management (UK) Ltd	EUR	2

* Lorsque la devise de référence du/des fonds est différente de la devise du Contrat sous-jacent, les gains échéant au preneur peuvent être augmentés ou réduits en fonction du taux de change.

** Echelle de risque correspondant aux critères définis dans l'Arrêté Royal du 14 novembre 2003 (Annexe 6)

*** Fonds lancés dans le courant de l'année 2015 et 2016.

**** Performances nettes de commissions et autres chargements inhérents au fonds

Volatilité	Notation Morningstar	Performance****					Rendement			
		2015	2014	2013	2012	2011	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
18,94	4	8,15	19,26	22,58	15,66	-9,47	-12,72	9,99	9,60	-
0,13	-	-0,86	-0,07	-0,07	0,00	0,06	-0,90	-0,39	-0,24	0,33
16,66	3	10,44	15,63	17,15	13,64	-2,99	-4,10	9,48	10,62	5,87
9,85	2	1,11	3,70	7,45	-	-	-9,50	1,91	-	-
15,67	3	7,75	2,18	29,10	22,62	-19,80	-15,43	7,66	4,49	-
9,93	2	7,73	0,64	16,94	21,75	-22,87	-9,16	5,38	0,93	3,53
18,50	1	-8,45	5,92	-6,08	5,30	-15,18	-14,20	-3,34	-3,05	-
20,24	4	3,92	14,98	23,59	8,52	-10,20	-10,26	10,07	7,03	5,28
21,66	3	-3,83	12,41	-9,76	15,16	-18,23	-18,68	-1,53	-1,40	2,62
15,62	5	14,64	12,07	18,61	14,22	-2,78	-3,94	10,74	9,69	-
5,28	4	2,15	9,45	-2,13	2,30	6,91	5,95	5,36	5,03	4,45
19,79	3	4,43	13,60	26,08	31,10	-23,15	-19,58	5,41	6,25	-2,25
23,33	4	-3,15	8,25	6,18	19,93	-21,61	-8,70	4,77	1,40	7,05
3,00	2	-0,64	6,18	-0,38	-	-	0,16	2,40	-	-
5,73	3	0,13	6,72	5,01	3,99	-1,58	-5,66	2,88	2,63	2,35
8,86	4	5,61	5,03	7,55	6,81	-6,35	-6,88	3,62	3,57	2,18
11,80	2	-27,08	-10,69	9,62	-	-	-24,67	-12,56	-	-
18,11	-	-27,05	7,52	-7,96	14,79	-15,29	-25,64	-9,80	-6,59	-
18,07	2	-26,81	7,21	-7,78	16,36	-14,91	-25,19	-9,69	-6,24	4,17
13,85	3	5,20	8,48	-4,57	15,97	1,69	-4,24	0,54	5,20	6,40
20,13	2	3,86	10,41	28,65	17,68	-7,19	-17,24	7,73	8,04	1,92
15,87	2	-5,35	-2,96	33,73	20,70	-11,29	-11,59	3,95	3,31	2,08
13,03	2	-7,53	-7,36	25,85	15,26	-25,57	-8,16	0,34	-1,74	-0,22
7,87	2	-5,66	0,05	3,09	18,88	-1,32	-7,41	-2,19	1,72	-
14,85	2	-0,32	4,82	32,96	15,10	-11,94	-9,24	6,70	6,05	4,00
11,35	3	1,56	9,16	20,03	19,22	-9,36	-10,53	5,79	4,61	3,61
17,11	1	1,11	-2,40	31,38	18,17	-21,10	-11,78	3,33	2,51	-
13,19	3	2,83	2,76	26,93	15,85	-	-11,59	4,88	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-1,05	-	-	-

Source Morningstar au 31/12/2015 – Ces informations proviennent de sources considérées comme fiables mais OneLife n'en garantit toutefois pas leur exactitude, leur exhaustivité, leur précision ni leur actualité. L'avis d'un professionnel qualifié est fortement recommandé pour vous aider à utiliser et/ou interpréter ces informations qui doivent être analysées avec toutes les réserves qui s'imposent tant au regard de leur contenu, qu'au regard de la situation et des besoins particuliers de chacun. OneLife ne saurait être tenue responsable pour tout préjudice direct ou indirect qui pourrait en résulter, l'utilisateur demeurant seul responsable de son choix. Plus généralement, sauf en cas de faute lourde caractérisée, la responsabilité de OneLife ne saurait être invoquée pour tout préjudice ou dommage causé à un tiers résultant de la consultation ou l'usage des informations fournies dans ce tableau. Le présent avertissement est gouverné exclusivement par la loi luxembourgeoise.